

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE RHÉFLEX

Applicable à compter du 01/09/2024

DÉSIGNATION

La société RHéflex désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 5 rue des Pyrénées, 34500 Béziers.

RHéflex met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, des actions de conseils et accompagnement ainsi que de bilan de compétences et VAE (Validation d'acquis d'expérience) à Béziers, et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société RHéflex.
- bénéficiaire : personne physique qui participe au bilan de compétences / VAE
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétences agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Clause 1 : OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) déterminent les conditions applicables aux prestations effectuées par la société RHéflex pour le compte d'un client.

Sauf dérogation expresse et écrite émanant de RHéflex, elles s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents du bénéficiaire / client et notamment dans ses conditions générales d'achat, quel que soit le moment où ces clauses sont portées à la connaissance de RHéflex et même si RHéflex n'exprime pas son désaccord.

Les dérogations acceptées par RHéflex à l'occasion d'une commande n'engagent RHéflex que pour cette commande.

RHéflex peut à tout moment modifier les présentes CGV.

Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au CLIENT et acceptées par ce dernier.

Toute commande de prestation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du bénéficiaire/client des présentes Conditions Générales de Vente.

Clause 2 : DEVIS, CONVENTION & ATTESTATION

Pour chaque prestation, la société RHéflex s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre la société RHéflex, ou le client qui précise les modalités d'exécution de la dite prestation de conseil.

Clause 3 : COMMANDE – MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Toute commande de prestation suppose que le CLIENT accepte le contenu de la prestation qui lui a été communiqué, soit sur le site www.rheflex.fr, soit dans la convention de formation ou de prestation, soit dans la proposition pédagogique et financière dont le CLIENT possède un exemplaire.

Toute commande doit être confirmée par signature de la proposition pédagogique et financière (devis) ou de tout autre document pouvant valoir commande. Ce document doit être signé par le représentant du CLIENT et revêtu du cachet de l'entreprise.

3.1 Dans le cadre des formations

Pour les formations en intra-entreprise, la prestation est mise en œuvre après validation de la proposition selon le planning d'intervention défini d'un commun accord précisé dans la convention.

Pour les formations en interentreprises, la prestation est mise en œuvre après validation du bulletin d'inscription à la date de la session choisie par le bénéficiaire dans le respect du nombre minimum de participants.

Une convocation, indiquant le lieu exact et les horaires de formation, est adressée par courriel au CLIENT et/ou au stagiaire dans les 10 jours qui précèdent le début du stage. Il est conseillé au CLIENT de n'engager aucun frais (déplacement, hébergement) avant la réception de la convocation. En cas de formation à distance (classe virtuelle), la convocation et les liens de connexion nécessaires pour rejoindre, le jour J, la salle virtuelle sont transmis, au plus tard, une semaine avant la formation. Ces liens sont personnalisés et ne peuvent être partagés ou transmis à un autre stagiaire.

RHéflex ne peut être tenu responsable de la non-réception de la convocation par les destinataires, notamment en cas d'absence du stagiaire à la formation.

Dans le doute, il appartient au CLIENT de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

3.2 Dans le cadre de prestation de conseil

Toute commande de prestation de conseil suppose que le CLIENT accepte le contenu de la prestation qui lui a été communiqué, soit sur le site www.rheflex.fr, soit dans la convention de prestation, soit dans la proposition d'accompagnement dont le CLIENT possède un exemplaire. Toute commande doit être confirmée par signature de la proposition d'accompagnement (devis) ou de tout autre document pouvant valoir commande. Ce document doit être signé par le représentant du CLIENT et revêtu du cachet de l'entreprise..

Dans le doute, il appartient au CLIENT de s'assurer de l'inscription de ses bénéficiaires et de leur présence à l'accompagnement.

En cas d'accompagnement à distance, les liens de connexion nécessaires pour rejoindre, le jour J, la salle virtuelle sont transmis, au plus tard, une semaine avant l'accompagnement. Ces liens sont personnalisés et ne peuvent être partagés ou transmis à un autre bénéficiaire.

Clause 4 : PRIX

Les services et tarifs proposés par SARL RHEFLEX sont valables dans la limite d'un mois à compter de la date de la proposition dûment établie. En cas de commande intervenant au delà de ce délai, SARL RHEFLEX est en droit d'établir une nouvelle proposition tenant compte de l'actualisation de ses services et tarifs.

Les prix sont indiqués dans le catalogue de formation en ligne de RHéflex (formations interentreprises), sur le bon de commande et/ou la convention de formation et/ou la proposition pédagogique et financière (formations intra-entreprise). Ils sont valables pendant trois semaines à dater de la proposition faite au CLIENT.

Les prix des prestations de conseil sont indiqués en euros hors taxes et un taux de TVA de 20% s'applique.

Le prix des formations est indiqué en euros TTC (toutes taxes comprises)

Clause 5 : MODALITÉS DE FACTURATION & PAIEMENT

Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant.

Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur le bon de commande et/ou la convention de formation et/ou la proposition pédagogique et financière d'accompagnement.

5.1 Pour une prestation de services d'accompagnement / conseils :

La facture est établie au début de l'accompagnement ou à l'issue de chaque phase. Elle est adressée directement au CLIENT .

La facture est payable en totalité à réception de la facture, sans escompte. **Tout accompagnement commencé est dû en totalité.**

5.2 Pour la prestation de services formation :

La facture est établie à l'issue de la session de formation ou à l'issue de chaque module d'un cycle. Elle est adressée directement au CLIENT ou peut être adressée à un organisme collecteur des fonds de formation sous réserve qu'un accord de prise en charge de la part de cet organisme soit adressé à RHéflex avant le début de la formation. En cas de défaut ou de refus de prise en charge de la part de l'organisme collecteur des fonds de la formation, RHéflex facturera directement le CLIENT à l'issue de la formation.

Le prix de la formation est payable en totalité à réception de la facture, sans escompte. Tout stage commencé est dû en totalité.

5.3 Pour les Bilans de compétences

La facture est établie à l'issue de la session du bilan de compétences . Elle est adressée directement au CLIENT bénéficiaire ou peut être adressée à un organisme collecteur des fonds de formation sous réserve qu'un accord de prise en charge de la part de cet organisme soit adressé à RHéflex avant le début de la formation. En cas de défaut ou de refus de prise en charge de la part de l'organisme collecteur des fonds de la formation, RHéflex facturera directement le CLIENT bénéficiaire à l'issue du bilan de compétences .

RHéflex

5 rue des Pyrénées

34500 Béziers

Email : formation@rheflex.fr

Tel : +33448201598



Le prix du bilan de compétences est payable en totalité à réception de la facture, sans escompte. Tout bilan de compétences commencé est dû en totalité.

Les factures seront réglées soit :

- Par chèque bancaire à l'ordre de RHéflex adressé à : RHEFLEX 5 RUE DES PYRENEES 34500 BEZIERS
- Par virement à notre compte bancaire :
Titulaire : RHEFLEX
IBAN : FR76 1348 5008 0008 0009 1145 202
DOMICILIATION : CE LR (00800) BIC : CEPAPRPP348

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Si le règlement n'est pas parvenu à la date d'échéance, les dispositions prévues à la clause 6 seront appliquées.

- **Cas du financement par le Compte personnel de formation (CPF)**

Le client, après avoir accepté la proposition du cabinet RHéflex via son espace « MonCompte formation », autorise le prélèvement par la Caisse des dépôts et consignation sur son CPF. Le cabinet RHéflex est réglé par virement bancaire par l'intermédiaire de la Caisse des Dépôts et consignation.

- **Autres modes de financement**

La prestation pourra faire l'objet d'un financement par un tiers : OPCO, Employeur, Organisme de sécurité sociale, Pôle Emploi Le tiers s'engage à régler la prestation auprès du cabinet RHéflex dans le cadre d'une notification d'accord de prise en charge : devis signé, accord sur espace numérique : Kairos...) par virement bancaire.

Clause 6 : RETARD DE PAIEMENT

Tout paiement intervenant postérieurement à la date d'échéance des factures pourra donner lieu à l'application de pénalités de retard, calculées à une fois et demi le taux de l'intérêt légal en vigueur.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la facturation.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Articles 441-10 et D. 441-5 du code de commerce.

Clause 7 : CONDITION DE REPORT ET D'ANNULATION

7.1 Pour une prestation de service d'accompagnement / conseils :

- **Par le client**

Toute annulation, pour être effective, devra faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse formation@rheflex.fr .

L'annulation d'une séance est possible, à condition de le faire au moins 15 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la séance.

- **Par la société Rhéflex**

Pour les accompagnements, RHéflex se réserve le droit de changer d'intervenants, le lieu et/ou les dates si, malgré tous ses efforts, les circonstances l'y obligent.

RHéflex se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter sans dédommagement une prestation de conseil en cas de force majeure*.

Le CLIENT sera informé de toute annulation ou report de prestation avant la date de démarrage de l'accompagnement.

7.2 Pour la prestation de service formation :

- **Par le client**

Toute annulation, pour être effective, devra faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse formation@rheflex.fr .

En cas d'annulation, sauf cas de force majeure* dûment justifié (ne comprenant pas le surcroît d'activité) celle-ci doit être communiquée par écrit à l'Organisme de formation au minimum 13 (treize) jours ouvrés avant le début de celle-ci. Dans ce cas, le Client conserve la faculté de demander à l'Organisme de formation le report ou l'annulation de :

RHéflex

5 rue des Pyrénées

34500 Béziers

Email : formation@rheflex.fr

Tel : +33448201598



- l'inscription du ou des stagiaires pour les Formations Inter
- la réalisation d'une ou de plusieurs Formations Intra.

Passé ce délai L'Organisme de formation facture au Client y compris lors du financement prévu initialement par un Organisme financeur, à titre de dédit, une somme égale à :

- 30% du montant de la formation pour une annulation entre le 13e et le 7e jour ouvré avant le début de celle-ci,
- de 50% du montant de la formation pour une annulation entre le 6e et le 2e jour ouvré, et
- de 100% de ce montant pour une annulation 2 jours ouvrés avant le début de la formation. Ce dédit fait l'objet d'une facturation distincte de celle de la convention de formation.

Tout stage commencé est dû en totalité à L'Organisme de formation

La société cliente a la possibilité de remplacer le participant initialement inscrit à un stage par un autre participant de l'entreprise en informant préalablement RHéflex.

En cas d'exercice du droit de rétractation, l'Organisme de formation procédera au remboursement des sommes versées déduction faite des éventuels coûts d'annulation applicables, dans un délai de 30 jours pour les personnes morales, 14 jours pour les personnes physiques, suivant la notification de la demande de rétractation, par virement bancaire. Le Client exercera son droit de rétraction par courrier avec accusé de réception à l'adresse du siège de l'entité RHEFLEX conventionnant la formation, en précisant son identité, les références du contrat ainsi que les références et date de la formation.

Cependant, et conformément à l'article L. 121-21-8 du Code de la Consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les prestations pleinement exécutées avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du Client et renoncement exprès à son droit de rétractation. En pareil cas, le Client reconnaît et accepte de renoncer à son droit à rétractation.

En cas de mobilisation par un Stagiaire de son Compte Personnel de Formation (CPF), son droit à rétractation, les conditions d'annulation et les éventuelles pénalités associées sont listés dans les conditions générales d'utilisation (CGU) du CPF et devront être exercés conformément aux CGU disponibles sur le site suivant : <http://www.moncompteformation.gouv.fr/> .

7.3 Pour la prestation Bilan de Compétences :

• Par le client bénéficiaire

L'annulation d'une séance d'accompagnement programmée est possible, à condition de le faire au moins 48h avant le jour et l'heure du début de la séance. Elle devra être notifiée par écrit par mail au référent du Bilan de compétences concerné.

Toute annulation intervenant, sauf cas de force majeure* dûment justifié (ne comprenant pas le surcroît d'activité), moins de 48h avant la séance, ou en cas de non prévenance de la part du client bénéficiaire, la séance programmée initialement sera comptabilisée.

Tout bilan de compétences commencé est dû en totalité à L'Organisme de formation.

Conformément à la réglementation du Code de la consommation, le Client personne physique est libre de se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception et d'annuler sa commande dans un délai de :

- 14 jours à compter de la signature du contrat si ce dernier a été conclu à distance ou hors établissement.
- 10 jours à compter de la signature du contrat dans les autres hypothèses. Aucune somme ne pourra être exigée avant l'expiration du délai de rétractation.

En cas d'exercice du droit de rétractation, l'Organisme de formation procédera au remboursement des sommes versées déduction faite des éventuels coûts d'annulation applicables, dans un délai de 30 jours pour les personnes morales, 14 jours pour les personnes physiques, suivant la notification de la demande de rétractation, par virement bancaire. Le Client exercera son droit de rétraction par courrier avec accusé de réception à l'adresse du siège de l'entité RHEFLEX conventionnant l'action de formation, en précisant son identité, les références du contrat ainsi que les références et date de l'action de formation.

Cependant, et conformément à l'article L. 121-21-8 du Code de la Consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les prestations pleinement exécutées avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du Client et renoncement exprès à son droit de rétractation. En pareil cas, le Client reconnaît et accepte de renoncer à son droit à rétractation.

En cas de mobilisation par un Stagiaire de son Compte Personnel de Formation (CPF), son droit à rétractation, les conditions d'annulation et les éventuelles pénalités associées sont listés dans les conditions générales d'utilisation (CGU) du CPF et devront être exercés conformément aux CGU disponibles sur le site suivant : <http://www.moncompteformation.gouv.fr/> .

RHéflex

5 rue des Pyrénées

34500 Béziers

Email : formation@rheflex.fr

Tel : +33448201598



- **Par la société RHéflex**

Pour toutes les formations, RHéflex se réserve le droit de changer d'intervenants, le lieu et/ou les dates d'une formation si, malgré tous ses efforts, les circonstances l'y obligent.

RHéflex se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter sans dédommagement une formation en cas de force majeure* ou si le nombre d'inscrits se révèle insuffisant (inférieur à 4 inscrits) pour assurer une bonne qualité pédagogique de la formation.

Le CLIENT sera informé de toute annulation ou report de formation avant la date de démarrage de la formation.

Clause 8 : * FORCE MAJEURE

Les cas de force majeure sont les suivants : décisions ou actes des autorités publiques, troubles sociaux, grèves générales ou autres, émeutes, inondations, incendies, et, de façon générale, tout fait indépendant de la volonté de RHéflex ou du CLIENT et mettant obstacle à l'exécution de leurs engagements.

Clause 9 : PROGRAMME DES FORMATIONS

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, le niveau des participants et/ou le recueil de leurs attentes. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Clause 10 : RESPONSABILITÉS

Formation, Accompagnement, Conseil

Le transfert de compétences dispensé lors de formations, accompagnements ou conseils répond aux normes qualités définies par les services pédagogiques de RHEFLEX. Il ne garantit aucunement la compréhension par le client et l'usage fait par celui-ci des informations transmises. En cas d'utilisation illégale, frauduleuse ou erronée des informations transmises, RHEFLEX ne pourra pas être tenue pour responsable des dommages inhérents.

Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance et disponible sur le site www.rheflex.fr

RHéflex ne peut être tenu responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires.

Il appartient au CLIENT et/ou au stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation / de la prestations de conseil.

Clause 11 : DROITS D'AUTEUR & PROPRIÉTÉS INTELLECTUELLES

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur transfert, reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectué sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Les dits supports sont uniquement destinés aux besoins propres du STAGIAIRE / BÉNÉFICIAIRE qui s'interdit de reproduire ou de copier, de laisser copier ou reproduire, sous quelque forme que ce soit, tout ou partie de ces derniers pour les communiquer à des tiers, à titre gratuit ou onéreux. Leur mise en ligne sur internet est strictement interdite.

Clause 12 : INFORMATIQUE & LIBERTÉ

Toutes informations (hors celles accessibles au public) dont RHéflex ou le CLIENT aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie ou par un client tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société RHéflex sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

RHéflex s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Pour les besoins de l'exécution des prestations, chacune des parties n'est autorisée à communiquer les informations susvisées qu'à ses préposés et/ou éventuels sous-traitants autorisés ; chacune des parties se porte fort du respect de cette obligation par ses préposés et/ou éventuels sous-traitants.

RHéflex

5 rue des Pyrénées

34500 Béziers

Email : formation@rheflex.fr

Tel : +33448201598



Chacune des parties s'engage à restituer (ou détruire, au choix de l'autre partie) lesdites informations ainsi que leur copie, dans les 5 jours ouvrés après le terme ou la résiliation du contrat ou du bon de commande, sur simple demande de l'autre partie. Les parties seront liées par la présente obligation de confidentialité pendant une durée de deux ans à compter de la cessation de leurs relations contractuelles.

Clause 13 : PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

En respect de la loi, plus précisément du nouveau règlement RGPD 2016/679 entré en vigueur le 25 mai 2018, RHéflex attache une grande importance à la protection de données personnelles de ses stagiaires, de ses fournisseurs, de ses partenaires et de ses clients, ainsi que de tout visiteur de son site Internet www.rheflex.fr, et plus largement de toute personne dont elle viendrait à traiter les données personnelles, et veille attentivement au respect des dispositions protectrices relatives à la vie privée et au traitement des données personnelles.

Pour consulter la politique complète de gestion des données personnelles, cliquez sur le lien suivant : [charte de protection des données à caractère personnel](#).

Clause 14 : DROIT APPLICABLE ET COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. Seul le droit français est le seul applicable.

Tous litiges relatifs au non-respect des présentes CGV, à la commande et/ou à l'exécution d'une formation, feront l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable.

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris, quel que soit le siège ou la résidence du CLIENT, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société RHéflex qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

Le droit français et le droit européen en matière de protection des données à caractère personnel sont applicables aux rapports entre RHéflex et le CLIENT / BÉNÉFICIAIRE.